



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0616/04/2016-163PR (corr. DPC : Pierre-Uves LAMY)

Réf. CRMS : AA/BXL21583\_668\_SUIVI\_Grand Sablon\_6

Bruxelles, le 17/02/2021

**Objet : BRUXELLES. Place du Grand Sablon, 6. Ancienne Cristallerie De Backer-Van Camp**

Demande de suivi de chantier portant sur le traitement des menuiseries extérieures des façades de la maison avant

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 29/01/2021, reçu le 29/01/2021, nous vous communiquons *l'avis* émis par notre Assemblée en sa séance du 03/02/2021.

**ÉTENDUE DE LA PROTECTION**

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 octobre 2002 classe comme monument la totalité de l'immeuble sis place du Grand Sablon 6 à Bruxelles.

**HISTORIQUE DE LA DEMANDE**

Le permis d'urbanisme du 8/10/2019 autorisant la restauration de l'ensemble des façades de la maison avant et de « ses achterhuis » était assorti de plusieurs conditions dont celle de « *vernir les châssis en accord avec la période de 1900 retenue* » de la façade avant de l'Ancienne Cristallerie De Backer Van Camp, sise place du Sablon 6.

L'avis conforme de la CRMS, rendu en séance du 13/09/2018, et requis dans le cadre du permis précité mentionnait (à l'appui des illustrations ci-contre) ceci au sujet du traitement de ces châssis « *Considérant les photos d'archives (photo AVB début XXème – cf étude historique), d'après l'analyse de la DMS, les châssis de la façade avant étaient vernis (ou peints en imitation bois). Or, c'est une peinture monochrome qui est décrite dans le cahier des charges. Les études et*



© KIK-IRPA, cliché A003483 daté 1895



© IPM, cliché 169 années 1980



© BUP août 2015

*prescriptions techniques pour les châssis de la façade avant devraient être approfondies sur ce point pour opter pour un traitement de surface en accord avec la période 1900. »*

1/2

## ANALYSE DE LA DEMANDE ACTUELLE

Le chantier de réaménagement et de restauration a débuté en mars 2020. Les réflexions menées en cours de chantier plaident pour le recours à une finition peinte pour les châssis de la façade donnant sur la place du Sablon plutôt qu'à une finition vernie comme prévue au permis.

Il s'agit de châssis restitués, à véritables gueule de loup et mouton, selon un modèle probable pour l'époque, dont l'allure a été interprétée sur base des photos anciennes. Les châssis anciens (mais qui n'étaient peut-être pas ceux d'origine) ont été remplacés avant classement, dans les années 80 par des modèles en PVC.

La période de référence suggérée (1900) devrait être réévaluée pour ce type de bien construit vers 1720, et une finition peinte s'accorderait mieux avec son esthétique d'inspiration du style classique en vogue en France à la fin du règne de Louis XIV. Les châssis en bois vernis ou en faux-bois sont plutôt courants à la fin du 19<sup>e</sup> / début 20<sup>e</sup>, associés volontiers à l'éclectisme. Les photos anciennes n'établissent en outre pas avec certitude que les châssis aient eu, un jour, un aspect bois.



La photo ci-contre, provenant de la banque de données BALaT de l'IRPA, est plus ancienne que les photos de référence de l'étude historique car le rez-de-chaussée comporte toujours les pilastres qui seront supprimés par après pour réaliser une grande vitrine.

Sur cette photo, la finition peinte, dans un ton clair, des châssis fait peu de doute. La finition vernie, qui aurait été déterminée sur base de photographies des années 1900 pourrait avoir fait l'objet d'une erreur d'interprétation.

<http://balat.kikirpa.be/photo.php?path=E049758&objnr=11025475&nr=77>


## AVIS

La CRMS souscrit à l'application d'une finition peinte, une laque alkyde satinée de ton clair (blanc cassé de beige, gris perle), couchée à la brosse, sur les châssis restitués de la façade donnant sur la place du Sablon, en lieu et place de la finition vernie prévue au permis d'urbanisme. La finition en question sera plus durable dans le temps et en adéquation avec l'esthétique du bien.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

p.o.  


A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : [pylamy@urban.brussels](mailto:pylamy@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ;  
[cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)